

De la syllabation et de son incidence sur l'accent des noms en kabyle

*Par Lydia GUERCHOUH
Maitre de Conférences
Département de Langue et Culture Amazighes
Université de Tizi-Ouzou.*

Résumé.– La syllabation en kabyle, et probablement dans beaucoup d'autres dialectes, n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches. Cet aspect constitue pourtant le point de départ des études acoustiques, notamment la question de l'accent des noms qui constitue l'objet de notre contribution. Il s'agira donc d'une double étude : d'une part, identifier la position syllabique et la nature de l'accent des noms simples, et, d'autre part, étudier l'incidence de certaines modalités : modalité du féminin, modalité du pluriel, affixes... sur la syllabation, en premier, puis sur la position de ce même accent.

L'analyse permettra ainsi de mettre en évidence les différents types de syllabes et mettre en relation les perturbations syllabiques des noms dues à ses diverses modalités avec les modifications de l'accent de ces mêmes nominaux.

Mots-clés : syllabation, accent, modalité, étude prosodique.

Introduction

Pour une langue qui a longtemps été cantonnée dans l'oralité, l'étude des phénomènes prosodiques paraît indispensable. Son apport peut être au moins doublement bénéfique : cette discipline peut accompagner la sémantique pour opposer deux signifiés qui se présentent avec un même signifiant (fonction distinctive) :

ex. *'iger* (nom : champ), *i'ger* (verbe : mettre).

Elle aide parfois la syntaxe à délimiter la fonction de certaines unités linguistiques et oppose la phrase à subordination à la phrase à coordination non marquées (fonction démarcative) :

ex. *yesla yerwel*.

En outre, le marquage prosodique permet l'identification du type d'énoncé que reproduit la ponctuation :

ex. *yewwet udfel* (Phrase déclarative), *yewwet udfel ?* (Phrase interrogative), *yewwet udfel !* (Phrase exclamative).

A l'exception des travaux de Chaker (sur l'accent en 1987 et sur l'intonation et la syntaxe en 1988) et ceux de Willms (sur l'accent en 1961 et sur l'intonation en 1965) qui sont toujours au stade expérimental qu'il faudra soumettre à vérification, l'étude des

phénomènes supra segmentaux du berbère reste un domaine vierge à exploiter.

L'étude prosodique comprend plusieurs phénomènes dont l'accent est un des plus importants. L'accent est défini comme une mise en évidence d'une ou plusieurs syllabes dans un mot ou un syntagme.

C'est un procédé phonique qui permet de mettre en valeur une unité linguistique, supérieure au phonème (syllabe, morphème, mot, syntagme, phrase) pour la distinguer des autres unités linguistiques de même niveau (...) on classe donc l'accent parmi les prosodèmes, ou éléments suprasegmentaux, au même titre que la quantité et la pause. (Dubois : 1994 : 3).

Par sa nature, l'accent correspond à une augmentation physique de longueur, d'intensité et éventuellement de hauteur » (Dubois : 1994 : 3) et il est « fréquent que deux ou trois facteurs se trouvent simultanément modifiés, ils sont souvent solidaires (Morier H. : 1989 : 19).

Chaque langue privilégie l'un de ces facteurs et l'accent n'est pas forcément fixe et ne se situe pas obligatoirement dans la même position dans toutes les langues.

Par ailleurs, on ne saurait aborder l'accent sans se familiariser d'abord avec le concept de syllabe avec qui il est en étroite relation. Une syllabe est souvent définie comme étant « *une suite d'une ou plusieurs consonnes gravitant autour d'une voyelle.* » (Leblanc : 1981 : 59). Du point de vue acoustique, la syllabe constitue

généralement une courbe sonore dont le sommet qui représente le son d'intensité maximale correspond au noyau qui est généralement, mais pas nécessairement, une voyelle (le son le plus audible). Quant aux sons d'intensité minimale représentés par les creux de la courbe correspondent le plus souvent aux consonnes précédant et/ou suivant le sommet de la syllabe.

En kabyle, Salhi MA. a dégagé six types de syllabes :

- Voyelle : a, i, u
- Voyelle + consonne : am
- Voyelle + consonne + consonne :
- Consonne + voyelle : da
- Consonne + voyelle + consonne :
- Consonne + voyelle + consonne + consonne :

Remarques :

Lorsque deux voyelles se succèdent, une seule voyelle (la plus influente) est comptabilisée sauf si elles sont séparées par l'une des semi voyelles : y ou w.

Cependant, en raison du statut neutre du schwa dans cette langue, certaines remarques s'imposent :

- Aucune syllabe n'est à final vocalique « e ».

- La voyelle neutre est comptabilisée uniquement dans les cas suivants :
 - Lorsqu'elle précède une consonne finale si le mot n'est pas suivi d'un autre à initial vocalique.
 - Lorsqu'elle se met entre trois consonnes.
 - Lorsqu'elle précède deux consonnes ou une consonne tendue.

La richesse et la flexibilité de l'inventaire des affixes de cette langue a induit l'instabilité des syllabes. En effet, « *la structure syllabique du syntagme verbal ou nominal connaît ainsi de grandes variations par le fait de ces clitiques (de statut syntaxique assez divers), de leurs combinaisons et de leurs déplacements.* » (Chaker : 1987 : 06).

Avant de nous étaler sur le sujet, il convient de présenter un aperçu des résultats auxquels Chaker est parvenu en analysant 77 items : Il a déterminé avec un pourcentage de 93,5 % (soit 72 items sur 77) que le « *kabyle possède un accent de mot de nature mélodique* » (Chaker : 1987 : 07). Quant à la position de cet accent, il distingue entre la catégorie verbale et nominale : l'accent des noms porte sur l'avant dernière syllabe et toute autre syllabe affixée déplace l'accent d'un cran vers la fin du nom. En revanche, l'accentuation des verbes est sur la dernière syllabe et ne se déplace que si l'une des

syllabes affixées contient une voyelle pleine qui attire l'accent vers elle.

Dans la présente étude, nous tenterons d'étudier la position et la nature de l'accent des noms en kabyle. Notre analyse portera sur cinq substantifs³⁶ déterminés par sept variables : le genre et le nombre (masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier et féminin pluriel), l'affixation du démonstratif de proximité (-agi) et les possessifs, masculin singulier (-is) et féminin pluriel (-nsent). Ce qui nous donne en somme 35 items. Notre objectif est double : d'une part, nous identifierons l'incidence des modalités et des affixes sur la segmentation syllabique des noms en kabyle, et d'autre part, nous étudierons son influence sur la nature et la position de l'accent de ces noms.

I. Syllabation et nature physique de l'accent des noms :

La nature de l'accent dépend des valeurs des trois variables qui le définissent. On parlera alors d'accent mélodique lorsque le facteur discriminant est la fréquence, d'accent d'intensité lorsque ce facteur est pertinent ou d'accent de durée lorsque celle-ci est discriminante.

« Les sons des syllabes accentuées sont alors articulées avec plus de

³⁶ Nous avons sélectionné les noms simples en évitant les emprunts, les noms à initial consonantiques, les noms comportant une consonne tendue, les dérivés, ... Nous estimons que chaque catégorie de noms devrait être analysée séparément pour aboutir à un résultat plus précis et exacte qui regrouperait les différentes particularités nominales en berbère (kabyle).

force et sont par conséquent plus sonores. » (Malemberg B. : 1975 : 91).

Afin de déterminer le facteur discriminant, nous avons comparé les valeurs de chaque variable correspondant à chaque syllabe avec la moyenne de ces variables pour les mêmes types de syllabes (voir tableau des moyennes) en tenant bien sûr en compte des seuils différentiels (voir tableau des seuils). Ceci dit, bien souvent, les facteurs, essentiellement la fréquence et l'intensité, sont solidaires. Il faudrait dans ce cas déterminer l'orientation de l'influence entre ces deux facteurs, autrement dit, déterminer quel facteur influe sur l'autre.

91 % des noms (soit 32 noms sur 35) manifestent clairement une augmentation considérable de fréquence et/ou d'intensité sur une syllabe à position précise et bien délimitée. Devant cette réalité, nous devons déterminer quel facteur est plus pertinent que l'autre si tel est le cas, ou bien confirmer un accent de nom à double nature (accent mélodique et d'intensité en même temps)

D'abord, voyons s'il y a influence de l'une des deux variables sur l'autre. Sur ces 32 noms, nous avons identifié huit cas dans lesquels la fréquence est le seul facteur discriminant et neuf cas dans lesquels l'intensité en est discriminante. Il est encore impossible avec ces données d'aboutir à un résultat clair, précis et général, puisque la différence n'est pas assez importante. Par ailleurs, nous avons remarqué que beaucoup d'autres syllabes (autres que celles étudiées ci-dessus) manifestent une augmentation d'intensité allant au-delà du

seuil de sa perception. Mais ces valeurs se présentent de manière irrégulière nous amenant à exclure la possibilité d'accentuation de ces syllabes. Par contre la fréquence reste en général stable et plus ou moins égale à la moyenne dans le cas de ces syllabes non accentuées. L'intensité n'intervient donc qu'en seconde position.

Quant à la durée, elle demeure stable et moyenne pour toutes les syllabes et ne constitue donc pas un facteur discriminant. Cependant, on a relevé une augmentation considérable de la durée des dernières syllabes des noms qui dépassent généralement le seuil différentiel de sa perception. Mais ce facteur ne peut être considéré comme un paramètre d'accentuation puisque, d'une part, il n'y a pas de parallélisme entre ce facteur et celui de la fréquence (il ne se manifeste pas sur les mêmes syllabes qui affichent la fréquence comme facteur discriminant), et d'autre part, on a très souvent tendance à allonger les dernières syllabes que nous prononçons, particulièrement celles à finale consonantique.

Ainsi, nous concluons que l'accent des noms en kabyle est bel et bien de nature mélodique qui entraîne très souvent (15 cas sur 33 / 46 %) une augmentation considérable d'intensité dépassant son seuil de perception.

II. La position de l'accent des noms :

Dans beaucoup de langues, la position de l'accent est perceptible en fonction de critères phonologiques et de la structure des syllabes ; dans d'autres langues, elle dépend de facteurs morphologiques ou morphosyntaxiques.

En kabyle, « *la place de l'accent se déduit de la considération du mot comme une masse phonologiquement articulée, mais grammaticalement amorphe* » (Garde : 1968 : 108) [citation reprise par Chaker S. : 1987 : 5]. Par conséquent, l'accent des noms n'apparaît pas toujours dans une position fixe et se déplace en fonction des flexions mais aussi en fonction de l'homogénéité et la « linéarité » articulatoire.

Pour des raisons de rigueur, nous avons réparti notre corpus sur trois groupes : les noms singuliers, les noms pluriels et les noms avec affixes (possessif et démonstratif). L'analyse ne portera pas seulement sur ces groupes en tant qu'inventaires fermés : les résultats du premier serviront de référence à l'analyse des deux derniers.

I.1. Les noms singuliers :

Nous déterminons dans ce groupe deux types de noms en référence au genre dont l'accent varie en référence à la modalité du genre (féminin) qui vient perturber le nombre et les composantes des syllabes

I.1.1. La position syllabique de l'accent des noms masculins singuliers :

Nous avons choisi ces noms comme référence à ceux qui vont suivre, car ils constituent les plus petites unités significatives indécomposables et sans flexions.

Sur cinq noms, quatre affichent une accentuation sur l'avant-dernière syllabe, dont trois sont de nature mélodique renforcé par l'intensité et un « *amrar* » ; le facteur discriminant est l'intensité, bien qu'il soit d'une structure similaire à celle du nom « *am\$ar* »³⁷. Quant au nom « *afrux* », aucune des deux syllabes qui le composent n'affiche une quelconque accentuation, ni même un indice qui pourrait nous renvoyer à une anomalie d'enregistrement.

L'accentuation des noms singuliers masculins tombe donc à 80 % des cas sur l'avant dernière syllabe qui correspond à la première syllabe dans les cas des noms à deux syllabes et sans doute sur tout le nom s'il est monosyllabique.

³⁷ Les deux noms « *am\$ar* » et « *amrar* » doivent logiquement, vu leur structure identique, apparaître dans les mêmes conditions d'accentuation. Ceci nous amène à dire que « *amrar* » est sans doute accentué sur l'avant dernière syllabe.

I.1.2. Incidence de la modalité du genre sur la syllabation et la position de l'accent :

L'affixation du monème discontinu du féminin *t-----t* à la base masculine n'induit pas un changement du nombre de syllabes. La position de l'accent devrait donc être fixée sur les mêmes syllabes. En effet, les noms féminins confirment nettement la position de l'accent déterminée sur leurs bases masculines. Tous les noms sont conformes à cette règle y compris ceux qui, au masculin, paraissent délicats voire même « inaccentués ».

Toutefois, il semblerait que le « t » préfixé ne forme pas avec la syllabe initiale du nom le même type de syllabe qu'on pourrait retrouver sous la même forme dans d'autres positions des noms. Lorsque le « t » s'assemble avec les syllabes de type V et VC, pour en former le type CV ou CVC, la fréquence de ces dernières se voit intensifiée (bien que la syllabe du type V ait déjà une accentuation assez élevée). En d'autres termes, la fréquence des syllabes dépend d'abord de leurs structures (plus la syllabe est grande plus la fréquence diminue (voir tableau des moyennes)) et, ensuite, de la position du noyau vocalique (la fréquence de la syllabe VC est plus élevée que celle du type CV). Ainsi, avec la préfixation du « t » du féminin on augmente automatiquement le nombre de phonèmes de la syllabe initiale du nom qui, normalement, doit rabaisser la valeur de sa fréquence. Or, il n'en est pas le cas pour cette modalité qui va dans le sens inverse c'est-à-dire augmente cette fréquence comme si l'on

additionnait la fréquence très basse du préfixe « t » avec celle élevée de la syllabe initiale du nom au lieu de constituer ensemble, une syllabe homogène.

Par ailleurs, cette augmentation anormale de la fréquence de la première syllabe des noms féminins allant de trois à sept fois le seuil différentiel de sa perception pourrait, dans les cas des noms trisyllabiques et plus, constituer une accentuation. Mais, l'augmentation de la valeur de l'intensité qui vient renforcer le facteur discriminant de la fréquence confirme aussi la position de l'accent des noms féminins sur l'avant dernière syllabe.

I.2. Incidence de la modalité du pluriel sur la syllabation et la position de l'accent :

La formation du pluriel ne modifie pas automatiquement le nombre des syllabes. Ce dernier se voit s'accroître généralement d'une syllabe voire de deux lors de la formation d'un pluriel par suffixation et il est très souvent constant lorsque le pluriel est obtenu par des alternances vocaliques³⁸, mais il ne diminue jamais.

³⁸ Parfois, le nombre des syllabes du nom au pluriel augmente même s'il n'a subi que des alternances vocaliques. Ceci apparaît généralement lorsque la deuxième syllabe qui, à l'origine était apposée à la première sans transition, est séparée d'elle par une voyelle pleine. En gros ceci se passe lorsque l'alternance vocalique passe de zéro à une voyelle pleine.

Sur dix items, tout genre confondus, nous avons relevé sept noms dont le facteur discriminant de la fréquence est positionné sur l'avant dernière syllabe. A l'exception de « *im\$aren* » et « *iqerdacen* », qui, apparemment, affichent une défaillance anormale, vu l'augmentation du facteur d'intensité sur l'avant dernière syllabe confirmant son accentuation, le nom « *tigerdacin* » reste le seul item qui manifeste une accentuation sur la seconde syllabe.

Par ailleurs, la syllabe initiale des pluriels féminins gardent toujours la même caractéristique relevée dans ce qui a précédé.

De ce fait, l'accent des noms pluriels garde la même position que sur les noms singuliers lorsque le nombre de syllabes est stable et se déplace vers l'avant en fonction du nombre de syllabes rajoutées lorsque ce nombre augmente. En d'autres termes, les modalités du genre et du nombre maintiennent la position de l'accent sur une position fixe à savoir l'avant dernière syllabe.

I.3. Incidence des affixes (possessifs et démonstratifs) sur la syllabation et la position de l'accent :

Bien que notre analyse ne s'est basée que sur trois affixes choisis aléatoirement, les résultats émis concerneront probablement les autres morphèmes qui rentrent dans la même sphère.

Si les modalités obligatoires du genre et du nombre s'adaptent strictement à la règle d'accentuation préétablie sur les bases : masculin singulier, les modalités périphériques (affixes démonstratifs et

possessifs) y paraissent rebelles. En effet, ceci peut être interprété à travers la combinaison des constituants des noms. Lorsque l'affixe est agglutiné au nom (comme dans le cas des modalités obligatoires), il forme avec lui une seule entité (nouveau lexème) morphologiquement homogène et prononcé d'un seul trait ; se caractérise, par conséquent, des mêmes traits accentuels que les noms simples (unités significatives minimales). Mais lorsque l'affixe est formellement isolé et séparé du nom et prononcé avec une légère rupture tonale, l'ensemble constitue un « syntagme » et ne peut donc fonctionner comme une entité homogène puisque, déjà, ce n'est pas l'ensemble qui réagit face aux modalités obligatoires mais uniquement l'unité auquel l'affixe est apposé. Tout suffixe rajouté au nom et séparé de lui, détruisant généralement la structure de sa dernière syllabe, modifierait sans doute la position de l'accent.

Même si l'augmentation instable de l'intensité (et, à moindre degré, de la fréquence) des premières et troisièmes syllabes³⁹ paraît suspicieux, le facteur discriminant de la fréquence renforcé par celui de l'intensité démontre clairement, à 93 %, l'accentuation de la deuxième syllabe des synthèmes. Les quatre noms, qui font défaut à cette position, affichent une augmentation uniquement d'intensité sur la première et de la deuxième syllabe, ou la deuxième et de la troisième. Il serait hasardeux de se pencher en faveur de l'une ou l'autre de ces syllabes (première et troisième) si ces cas étaient isolés,

³⁹ La délimitation des syllabes est effectuée sur tout le syntagme.

mais puisqu'ils constituent une minorité, l'accent recule et tombe donc sur la seconde syllabe⁴⁰.

Ainsi, l'accent des noms composés d'affixes possessifs ou démonstratifs tombe régulièrement sur la deuxième syllabe, rompant de ce fait la règle générale établie sur les autres nominaux. Toutefois, et sans vouloir donner d'explication définitive aux modifications syllabiques, le déplacement de l'accent du nom complexe est prévisible du fait que l'ensemble ne fonctionne pas comme une entité homogène du point de vue articulatoire. Il semblerait que tout affixe externe au nom affaiblit la fréquence et/ou l'intensité de la dernière syllabe. Partant d'abord du fait que la première et la dernière syllabe d'une base nominale n'affichent jamais une quelconque accentuation puisque, respectivement, ces deux positions manquent ou perdent de l'énergie articulatoire : le nom simple est toujours accentué sur l'avant dernière syllabe, c'est-à-dire, approximativement, sur la syllabe médiane. Ainsi, le fait que le nom, et son affixe qui souvent perturbe la structure des deux dernières syllabes de la base nominale, ne forment pas un lexème homogène ; l'accent se positionne sur l'une des syllabes médianes de la base nominale qui paraît la plus stable, c'est-à-dire la syllabe dont la structure n'est pas affectée par l'ajout de l'affixe et qui généralement correspond à la seconde syllabe.

⁴⁰ Dans le cas des bases nominales bi syllabiques, l'accent du complexe (nom + affixe) avance d'un cran vers l'avant. Lorsque le complexe est tri syllabique (ex. *afrux* : *afrux-is*) l'accent est sur la syllabe médiane qui correspond en même temps à la seconde et à l'avant dernière syllabe. Par ailleurs, l'accent est maintenu sur sa position dans les noms complexes lorsque leur base nominale est tri syllabique.

Conclusion :

En somme, nous concluons, en attendant d'autres recherches plus poussées, qu'en kabyle, les noms simples et complexes (synthèmes) sont articulés avec une accentuation de nature mélodique très souvent renforcée par l'intensité⁴¹. Cette force de fréquence se manifeste sur l'une des syllabes qui constituent la base nominale, précisément sur son noyau vocalique, mais n'apparaît pas forcément dans des positions fixes.

Une base nominale simple (au masculin singulier) affiche un accent sur l'avant dernière syllabe ou sur la totalité du nom lorsqu'il est monosyllabique. Le déplacement de cet accent s'effectue en fonction du type d'abord puis du nombre des syllabes affixées à la base.

L'affixation des modalités obligatoires du genre (féminin) et du nombre (pluriel) à une base nominale simple ne perturbe pas la position pré-définie de l'accent du nom. Toutefois, les transformations que subit le nom lors de son passage au pluriel augmentent parfois le nombre initial de syllabes. Cette modification fait automatiquement avancer la position de l'accent en fonction du nombre de syllabes rajouté. Ainsi, la position de l'accent se rétablit, pas forcément sur les

⁴¹ Cette caractéristique est tellement fréquente que l'on serait amené à confirmer un accent à double nature (mélodique et d'intensité). Des études plus élargies pourront trancher sur cet aspect.

mêmes syllabes, mais conformément à la règle relevées sur les bases nominales simple, c'est-à-dire sur l'avant dernière syllabe.

Quant aux affixes possessifs et démonstratifs, ils ne forment pas avec la base nominale une entité homogène. Par conséquent, ces noms complexes ne sont pas régis par les mêmes règles définies précédemment. Leur accent tombe, sans explication logique apparente, sur la seconde syllabe de la base nominale ; en effet, les syllabes qui viennent après cette dernière se manifestent avec de faibles fréquences (n'atteignant même pas la moyenne des fréquences des syllabes relevées) et plus on avance vers la fin du nom, la fréquence diminue. Il semblerait que plus on rajoute des affixes au nom, plus la valeur de la fréquence des dernières syllabes de la base nominale dont la structure est perturbée, diminue. Par conséquent, l'accent sera porté sur la seconde syllabe qui est très souvent d'une structure stable quel que soit l'affixe apposé.

Annexes :

1. Exemple des valeurs des variables des syllabes⁴² :

Noms	Syllabes	Fréquence	Intensité	Durée
Abernus	A	293	80	0,15
	Ber	248	78	0,26
	Nus	205	67	0,56
Tabernust	ta	295	75	0,15
	ber	253	78	0,23
	nust	228	67	0,49
Ibernyas	i	316	78	0,16
	bern	246	80	0,39
	yas	199	75	0,41
Tibernyas	ti	357	77	0,17
	bern	255	79	0,32
	yas	193	70	0,39

⁴² Le gras marque l'accentuation

Abernus-agi	a	293	84	0,13
	ber	257	79	0,23
	nu	250	76	0,16
	sa	248	73	0,23
	gi	208	71	0,26
Abernus-is	a	264	82	0,14
	ber	230	80	0,20
	nu	216	77	0,20
	sis	213	76	0,34
Abernus-(e)nsent	a	319	80	0,13
	ber	269	80	0,23
	nu	242	78	0,22
	sen	225	71	0,26
	sent	239	74	0,44

2. Nombre de syllabes identifiées : (V : voyelle, C : consonne)

V : 11 syllabes ;

VC : 14 syllabes ;

CV : 35 syllabes ;

CVC (y compris le schwa) : 43 syllabes ;

CVCC (y compris le schwa) : 12 syllabes.

3. Moyenne des valeurs des variables :

Type de syllabe	M. de Fréquence	M. d'Intensité	M. de Durée
V	312	77	0,16
VC	271	77	0,20
CV	257	78	0,20
CVC	246	75	0,30
CVCC	235	73	0,45

Bibliographie

- BOUKOUS A., [s.d], « Syllabe et syllabation en berbère », In. *Le Maroc et la Hollande : Etudes sur l'histoire, la migration, la linguistique et la sémiologie de la culture*, Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines, Rabat.
- CHAKER S., 1987-1988, « Données exploratoires en prosodie berbère I : L'accent en kabyle » In. *GLECS*.
- CHAKER S., 1998, « Eléments de prosodie berbère. Quelques données exploratoires », In. *Etudes et Documents berbères*.
- DUBOIS J. et all., 1994, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Ed. Larousse, Paris.
- GERMAIN C. et LEBLANC R., 1981, *Introduction à la linguistique générale – 1 Phonétique*, Ed. Les Presses Universitaires de Montréal, Canada.
- LOUALI N et PHILIPPSON G., « l'accent en Siwi (berbère d'Egypte) » en ligne.
- LOUALI N., 2002, « L'accent en berbère : catégories grammaticales et démarcation syntaxique » (Dynamique du langage, Université Lyon 2), In. *Berber studies*, PP. 01-11.

MALMBERG B., 1954, *La phonétique (que sais-je)*, Ed. P.U.F., Paris.

MARTINET A., 1999, *Éléments de linguistique générale*, Ed. Armand Colin, Paris.

SALHI M.A., « Tal\$a n isefra n Si Muêend U Mêend » (nous en avons extrait les types de syllabes en kabyle et les critères de leur identification)